



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 94692

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les pensions versées par les régimes obligatoires ARRCO et AGIRC, qui n'ont pas été revalorisées. Saisi par des retraités de sa circonscription qui lui ont exprimé leur incompréhension par rapport à cette décision qui pénalise gravement leur pouvoir d'achat, il se fait l'écho de leurs légitimes inquiétudes. En effet, sauf les salaires et les retraites qui stagnent ou régressent depuis quatre années, tout augmente de façon constante. Il en est ainsi du gaz, du pétrole, des frais engagés pour la santé, de nombreux produits alimentaires indispensables, la facture d'eau... et les taxes et impôts ne sont pas en reste. Le pouvoir d'achat des retraités rogné par les nouvelles charges et l'annonce de cette non-revalorisation de la valeur du point à 1,65 % au 1er avril auront un effet indubitable sur la consommation et donc de la croissance qui a pourtant amorcé une courbe ascendante. Le patronat étant intarissable dans le secteur des coups bas, le patronat remet en cause l'évolution du salaire de référence qui pèse sur les futures retraites des salariés actuellement en activité : il souhaite une revalorisation de 3,2 % alors que les syndicats veulent une hausse de 2,6 %. Si l'hypothèse patronale était retenue, un actif serait gravement défavorisé puisqu'il bénéficierait de moins de points et donc de moins de droits lors de la liquidation de sa retraite. Le projet de loi Fillon a déjà mis à mal un acquis social qui date de plusieurs décennies et qui est essentiel pour tout salarié. Il lui demande quelles sont ses intentions afin d'éviter toute décroissance du niveau des retraites et afin de répondre aux légitimes préoccupations des nombreux retraités de sa circonscription et d'ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94692

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5062